



Séparation avec 1 enfant

Par Elo2801

Bonjour

Je viens de me séparer mon conjoint

Ni marié ni pacsé

Nous avons une fille de deux ans et demi

La séparation s'est bien passée et nous sommes en phase concernant l'organisation et la garde.

Est-il indispensable de passer devant le juge des affaires familiales ?

Est-ce que le mode de garde doit être notifié par le tribunal ?

Si oui sur quels points est-ce important ?

Un grand merci

Par ESP

Bonjour

L'avantage de passer devant un juge est la force exécutoire de l'ordonnance.

Et nous sommes très bien placés ici pour savoir que la vie réserve bien des surprises (nouveau couple, nouveaux enfants, projet immobilier, augmentation des charges, baisse de revenus etc...)

Par Elo2801

Merci pour votre réponse

Par ESP

Pour vous être utile.